



CONSEIL EN STRATÉGIE & OPTIMISATION PATRIMONIALE

Document
d'Entrée en
Relation

www.optimial.fr

TRANSPARENCE

De nos jours, force est de constater que l'offre en produits financiers est particulièrement imposante tant par la diversité des outils proposés que par celle de leurs concepteurs.

Pour une bonne gestion de votre patrimoine, il est indispensable de réaliser une comparaison efficace de tous les supports qui s'offrent à vous.

C'est pour cela que nous misons sur une vision d'ensemble du marché afin d'assurer notre mission sur la base de critères objectifs.

Nous travaillons en toute transparence. Cela veut dire que nous ne sommes pas tributaires des fournisseurs de produits traditionnels (banques, assurances, promoteurs immobiliers, etc.).

Cette autonomie nous permet de faire jouer la concurrence, notre but étant de vous apporter la solution la plus adaptée à votre situation présente et à vos attentes futures.

Parce que nous plaçons la confiance au cœur de notre relation client, nous affichons sans complexe notre adhésion à plusieurs associations, groupements de Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants.

Dans un environnement en perpétuelle mutation, l'appui de ces mouvements nous est fort utile pour améliorer notre vision des différentes offres sans remettre en cause notre transparence, premier gage de la qualité de nos services.

TRANSVERSALITÉ

Votre patrimoine fait partie intégrante de votre vie, mais il n'en reste pas moins une composante influencée par de nombreux paramètres : votre situation familiale, votre parcours professionnel, vos envies personnelles, votre passé, votre culture.

Quelle que soit l'orientation que vous donnez à votre vie, celle-ci répond à des besoins, des souhaits et des contraintes qui évoluent au fil du temps.

C'est d'ailleurs ce qui rend chaque patrimoine unique. OPTIMAL accorde une attention singulière à l'ensemble des paramètres définissant votre vie, et procède uniquement à un traitement personnalisé.

Nous nous devons de prendre en considération un ensemble de domaines tels que (pour ne citer que ceux-là) :

- ▶ **La famille**
- ▶ **La fiscalité**
- ▶ **Votre patrimoine financier**
- ▶ **Vos actifs immobiliers**

Après une écoute attentive, OPTIMAL dresse un état des lieux minutieux de votre situation qui prend en compte l'ensemble des domaines de la vie.

Nous réalisons une synthèse pertinente qui vous permettra de réaliser les choix les plus adaptés à vos attentes ou à votre situation. Certains gèrent des biens immobiliers détenus depuis plusieurs générations ; d'autres nourrissent une passion pour les investissements boursiers. Chez OPTIMAL, c'est la gestion maîtrisée de votre patrimoine qui nous tient le plus à cœur.



CONFIDENTIALITÉ

Dès la première entrevue, vous êtes amenés à nous confier des informations sur votre patrimoine ainsi que sur votre situation privée, ce qui représente une véritable mise à nu de votre vie et de votre intimité. La détention d'un patrimoine comporte également des éléments d'ordre affectif, qu'il s'agisse d'un attachement particulier à des acquisitions ou d'une empreinte sur des biens reçus.

La confidentialité est dès lors une absolue nécessité, eu égard à la nature même des informations que nous détenons sur nos clients. C'est un critère impératif pour que nous méritions votre confiance.

Notre profession est réglementée. Nous sommes soumis au secret professionnel au même titre que vos conseillers habituels. Avec eux, nous pouvons évoquer votre dossier quand cela est nécessaire mais toujours dans votre intérêt et dans le respect de la confidentialité.

C'est pourquoi nous mettons un point d'honneur à la sécurité lors de la transmission entre professionnels de vos informations.

Au-delà même de ces obligations légales, il y a surtout l'aspect moral et le respect dû à la confiance que vous nous accordez en dévoilant ainsi des aspects importants de vos vies. C'est par souci d'une vision synthétique, et non d'un quelconque voyeurisme que nous vous demandons de nous révéler le maximum d'informations sur votre situation, et a fortiori sur vous-même.

En retour, OPTIMIAL vous garantit une confidentialité et un secret absolu sur l'ensemble des éléments collectés/échangés et ceci quelques soient les circonstances.

INTER-PROFESSIONNALITÉ

On ne pourrait nier que l'environnement législatif et réglementaire que nous connaissons actuellement se complexifie de jour de jour.

Pour comprendre votre situation dans son ensemble, nous sommes régulièrement confrontés à des domaines divers et variés. OPTIMIAL a conscience que certains domaines comportent des complexités particulières, des techniques spécifiques, ou un encadrement légal complexe. **Nous faisons donc de l'interprofessionnalité une pratique indispensable de notre cabinet.**

La gestion de patrimoine nécessite l'agrégation de multiples domaines de compétence comme :

- ▶ La fiscalité, tant des particuliers que des entreprises,
- ▶ Le Droit dans ses diverses disciplines : civil, commercial, immobilier, des sociétés, etc...
- ▶ La comptabilité, surtout pour les entreprises,
- ▶ La finance et ses multiples produits et supports,
- ▶ Les assurances, incontournables dans la protection des personnes

Ainsi, nous intervenons régulièrement avec des experts comptables, des notaires, des avocats afin de maintenir un niveau satisfaisant de compétences et de sécurité dans l'intérêt de nos clients. Nous sommes à même de collaborer avec vos partenaires habituels afin de coordonner nos actions pour une meilleure efficacité.

De ce fait, la complémentarité des compétences, leur mise en synergie, l'échange et le partage de celles-ci permettent d'optimiser les réponses à apporter à vos besoins.



FICHES D'INFORMATIONS LÉGALES

LA SOCIÉTÉ

OPTIMAL FINANCES - SARL au capital de 10 590 €
Siège social : 2 Allée François Cevert - 91310 LINAS France
Tél : 01 73 79 08 04 - Numéro SIREN : 522 856 319 Numéro APE : 66.22Z

STATUTS LÉGAUX ET AUTORITÉS DE TUTELLE

OPTIMAL FINANCES est :

Immatriculée au Registre Unique des Intermédiaire en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 11059305 (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet de l'ORIAS : www.orias.fr/welcome) au titre des activités réglementées suivantes :

► CIF : Conseil en investissements financiers : enregistré auprès de la Chambre Nationale des Conseils Experts Financiers - Patrimoine (CNCEF Patrimoine), 103 Boulevard Haussmann 75008 Paris - www.cncef.org, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) dont l'adresse courrier est : 17, Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org

Le conseil en investissement qu'OPTIMAL FINANCES est amenée à vous délivrer sera un conseil en investissement « non indépendant » au sens de la Directive 2014/65/UE, notre conseil reposant sur une analyse plus restreinte des différents types instruments financiers proposés sur le marché que dans le cadre d'un conseil dit « indépendant ». Dans ce cadre, OPTIMAL FINANCES peut percevoir des rémunérations, commissions ou avantages monétaires ou non monétaires en rapport avec la fourniture de la prestation de conseil, versés ou fournis par un tiers ou par une personne agissant pour le compte d'un tiers, sous réserve du respect des règles sur les avantages et rémunérations imposant l'information du client, l'obligation d'amélioration du service et le respect de l'obligation d'agir au mieux des intérêts du client.

OPTIMAL FINANCES dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de la CNCEF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes, couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code Monétaire et Financier, du Code des assurances et de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970.

Assuré CGPA sous le n° de police : GFIIPO150
Siège social : 125, Rue de la Faisanderie
CS 31666 - 75773 PARIS cedex 16
SIRET N° 784 702 367 00045 • Code APE 6512 Z

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

OPTIMAL FINANCES est :

► IAS (Intermédiaire en Assurance) enregistré auprès de la Chambre Nationale des Conseils Experts Financiers - Assurance (CNCEF Assurance), association agréée auprès de l'ACPR, 103 Boulevard Haussmann 75008 Paris - www.cncef.org, Courtier en assurance (COA) positionné dans la catégorie b au sens de l'article L. 521-2 II 1° b) du Code des assurances et à ce titre, n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance mais n'étant pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché. Les noms des principales entreprises d'assurance avec lesquelles l'intermédiaire travaille et peut travailler sont communiqués ci-après. Au titre de cette prestation, notre préconisation est fournie sur la base d'un conseil approprié (niveau 1). De manière optionnelle, votre conseiller propose un service de recommandation personnalisée, en expliquant au client pourquoi, parmi plusieurs contrats ou plusieurs options au sein d'un contrat, un ou plusieurs contrats ou options correspondent le mieux à ses exigences et à ses besoins.

► IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements) Courtier (COBSP), enregistré auprès de la Chambre Nationale des Conseils Experts Financiers - Crédit (CNCEF Crédit) association agréée auprès de l'ACPR, fournissant un service de conseil sur des contrats de crédits immobiliers non indépendant au sens de l'article L519-1-1 du Code monétaire et financier.

Les activités d'intermédiation en assurance (IAS) et d'intermédiation en opérations de banque et en services de paiement (IOBSP) sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), dont l'adresse courrier est :

4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09
et l'adresse internet :

<http://acpr.banque-france.fr/accueil.html>

OPTIMAL FINANCES est par ailleurs agent immobilier titulaire de la Carte de Transactions immobilières N°CPI 9101 2018 000 030 389 sans détention de fonds délivrée par la préfecture de l'Essonne. L'activité est contrôlable par le CNTGI et la DGCCRF.

ASSURANCES RESPONSABILITE & GARANTIES

	CIF	IAS	IOBSP	IMMO
Responsabilité Civile Professionnelle	1 693 000 € par sinistre et 2 258 000 € par année d'assurance	5 645 000 € par sinistre et par année d'assurance <i>Si ce montant venait à être épuisé, CGPA accordera gratuitement une reconstitution de 2 000 000 € sur l'exercice concerné.</i>	5 645 000 € par sinistre et par année d'assurance <i>Si ce montant venait à être épuisé, CGPA accordera gratuitement une reconstitution de 2 000 000 € sur l'exercice concerné.</i>	1 693 000€ par sinistre et par année d'assurance
Garantie financière	-	130 000 € par année d'assurance	130 000 € par année d'assurance	124 000 € par année d'assurance

FICHES D'INFORMATIONS LÉGALES

PRINCIPAUX ETABLISSEMENTS PROMOTEURS DE PRODUITS & SERVICES D'INVESTISSEMENTS

NATURE	Assurances	Epargne immobilière SCPI	Banque	Immobilier
LES SOCIÉTÉS	SURAVENIR • SWISS LIFE • MMA • ABEILLE ASSURANCE • ENTORIA • APRIL • ORADEA • VIE • AGEAS • NATIXIS LIFE • NORTIA	Sofidy La Française AM Groupe Voisin Primonial REIM	Montbleu Finance My Money Bank DNCA Natixis Wealth	Fiducy Invest La Référence Pierre Cerenicimo/LB2S Pierre Loyers
TYPES D'ACCORD	Convention de partenariat et/ou convention de distribution			
MODE DE REMUNERATION	Commission			
% DU CAPITAL DETENU	OPTIMAL FINANCES n'entretient aucune relation de nature capitalistique et aucune relation de nature commerciale significative avec les établissements cités ci-dessus			

MODE DE FACTURATION

- ▶ Constitution de dossier investisseur (recueil d'informations) : gratuit
- ▶ Établissement de «La Lettre de Mission» accompagnée d'un devis : gratuit
- ▶ Conseil ordinaire : Honoraires au forfait ou à l'heure (250 € HT soit 300 € TTC) selon mission
- ▶ Courtage sur produits financiers, d'assurances et immobiliers : Commissionnement compagnies
- ▶ Études juridiques approfondies (montages patrimoniaux, organisation de succession, protection d'un proche, études de droits à la retraite...) : Honoraires au forfait ou à l'heure (250 € HT soit 300 € TTC) selon mission

L'investisseur est informé que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 80 % de ceux-ci. Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client.

MODALITÉS DE COMMUNICATION

- ▶ Par mail à l'adresse suivante : ngourdet@optimal.fr
- ▶ Par téléphone aux numéros suivants : 01 73 79 08 04
- ▶ Par courrier à l'adresse suivante : OPTIMAL FINANCES - 2 Allée François Cevert - 91310 LINAS

MISE A JOUR DES INFORMATIONS

Optimal finances fait parvenir au client toute mise à jour de ces différentes informations, en lui communiquant celles-ci par e-mail. Le client peut également obtenir à tout moment ces informations sur simple demande auprès du cabinet Optimal finances.

Nous vous remercions de prendre connaissance et de conserver un exemplaire de ce document signé par nos soins et de nous en remettre un exemplaire contresigné par vous-même.

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation le service réclamation de l'Entreprise peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : **OPTIMAL FINANCES : 2 Allée François Cevert – 91310 LINAS**

Par tél : **01 73 79 08 04 (sous réserve d'une confirmation écrite)**

ou par mail : **reclamation@optimal.fr**

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- ▶ dix jours ouvrables maximum à compter de la date d'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- ▶ deux mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Si toutefois la réponse apportée à la réclamation ne satisfaisait pas le client, ce dernier aurait alors la possibilité de faire appel à l'un des Médiateurs de la consommation suivants dans un délai de 2 mois à compter de la date d'envoi d'une première réclamation écrite adressée à notre cabinet

Saisir un médiateur pour les activités de CIF :

Adresse du Médiateur de l'AMF :

Mme Marielle Cohen-Branche

Médiateur de l'AMF

Autorité des marchés financiers

17, place de la Bourse

75082 PARIS CEDEX 02

www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/

lemediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html

Saisir un médiateur pour les autres activités :

Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP)

39 Avenue Franklin D. Roosevelt 75008 Paris

www.cmap.fr/consommateurs

Au sein de notre cabinet nous prenons **très au sérieux la confidentialité et la sécurité des données nominatives personnelles** que nous recevons de nos clients. Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par Nicolas GOURDET en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD).

Leur traitement a pour finalité de nous permettre de **disposer des informations utiles et nécessaires vous concernant vous et vos proches pour assurer nos prestations de conseil** en investissement financier et d'intermédiation dans le cadre de nos relations contractuelles et commerciales. Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Les informations collectées sont susceptibles d'être transmises d'une manière générale à nos partenaires dont notamment nos partenaires informatiques (société ATLANTIS EVOLUTION) et financiers (compagnies d'assurance, sociétés de gestion, prestataires de services d'investissement, plateformes de distribution de produits d'investissements ...).

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront **conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans**, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données **d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi**. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter M Nicolas GOURDET par courrier au 2 Allée François Cevert – 91310 LINAS ou par mail : ngourdet@optimal.fr en fournissant un justificatif d'identité.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

NOTRE CLIENTÈLE

De par notre expérience dans le domaine patrimonial, notre cabinet sait qu'une stratégie de gestion en patrimoine est amenée à évoluer de manière voulue ou subie.

L'accompagnement et le suivi constant de votre situation tant professionnelle que personnelle sont essentiels.

Ainsi, notre stratégie peut constamment être en parfaite adéquation avec vos objectifs.

Chaque personne étant unique, nous tenons compte de votre passé, de votre situation actuelle, de vos contraintes, de vos souhaits et de vos motivations profondes.

Que vous soyez entrepreneur ou particulier, notre offre et notre méthodologie couvrent des domaines divers et variés, ce qui nous permet de répondre à l'ensemble de vos attentes.

PARTICULIERS



PROFESSIONNELS



ENTREPRISES



NOTRE SAVOIR-FAIRE

C'est grâce à la complémentarité des expériences et des domaines de compétence des associés d'OPTIMAL que nos « savoir-faire » constituent la véritable valeur ajoutée de notre cabinet.

Notre approche globale de votre situation, ainsi que notre intervention interprofessionnelle permettent de cerner au plus juste l'ensemble de votre patrimoine.

C'est ainsi que nous transformons vos contraintes en réelles opportunités (régime matrimonial, régime social, catégories de revenus, structure familiale).

Pour un accompagnement pertinent sur la durée, nous proposons des outils de veille comme la Newsletter ou le Web accès, disponibles sous forme d'abonnements patrimoniaux. Notre mission, à travers nos composantes et nos différents savoir-faire, est de continuer à bâtir tout en optimisant l'existant.

L'APPROCHE PATRIMONIALE S'ARTICULE AUTOUR DE 4 PILIERS

FISCAL



CONTRACTUEL



SOCIAL



FINANCIER



NOS VALEURS



Respect



Engagement



Exigence



Empathie



Accessibilité





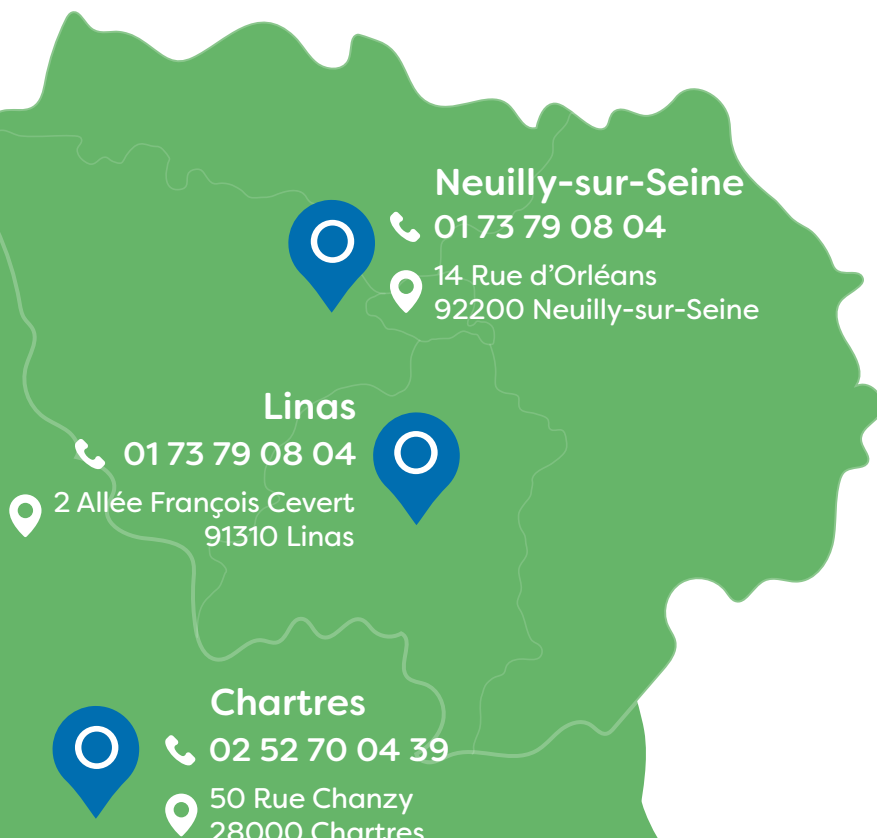
CONSEIL EN STRATÉGIE & OPTIMISATION PATRIMONIALE

Grâce à sa présence sur les réseaux sociaux,
OPTIMIAL vous tient informés de toute l'actualité patrimoniale et de ses changements

N'hésitez plus, abonnez-vous



✉ contact@optimial.fr



www.optimial.fr

N°ORIAS : 11059305 - Inscrit en tant que CIF
Courtier d'assurance - IOBSP Courtier
Assuré CGPA sous le n° de police : GFIP0150
Siège social: 125, Rue de la Faisanderie
CS 31666 - 75773 PARIS cedex 16
SIRET N° 784 702 367 00045 • Code APE 6512 Z
Carte T n° CPI 9101 2018 000 030 389